

## DOSSIER DE PRESSE - PARKING LONGCHAMP

Le 6 août 2008, la société QPark a obtenu un permis de construire pour un parking de 500 places dans le site classé du Palais Longchamp. La parcelle concernée est la parcelle 33 section A des Cinq Avenues, située à l'angle du bd Cassini et du bd du Jardin Zoologique, parcelle, située dans un site classé et inconstructible.

Le permis a été affiché sur place le 21 août. L'affichage sur le terrain est le point de départ des voies de recours.

### **Or cet affichage comporte deux erreurs graves :**

1/ Il ne s'agit pas d'un permis de construire comme indiqué mais d'une autorisation de construire en site classé, délivrée non par la Mairie mais par la Préfecture.

2/ Le permis n'est pas visible en mairie comme indiqué, mais à la DRAC.

**Pour ces deux raisons, les riverains depuis un mois n'ont pas pu avoir accès au dossier. Les rares personnes qui ont pu voir les plans, n'ont pu consulter qu'un dossier auquel il manquait des pages ! Il y a donc dans un premier temps une illégalité flagrante qui à elle seul justifie un recours devant le Tribunal Administratif.**

### **D'autre part quelques remarques s'imposent :**

1 /sur les planches du Plan d'Occupation des Sols il apparaît que **la parcelle réservée pour réaliser un parking se situe beaucoup plus bas sur le bd du Jardin Zoologique, à l'entrée de la bouche de métro.**

2/ **Les élus du quartier ont toujours inclus dans leur programme de campagne et ce depuis 15 ans, le classement de cette parcelle en Espace Boisé Classé.**

3/ Une étude réalisée par un bureau spécialisé commandité par la Ville en mars 2008, met en évidence la **qualité exceptionnelle du patrimoine végétal et son excellent santé, sur cette parcelle.**

### **Donc les questions sont nombreuses :**

1/ **pourquoi détruire 3500m2** (et peut-être beaucoup plus car les dommages collatéraux seront énormes) d'un jardin « remarquable » à la végétation unique alors que d'autres solutions avaient été envisagées et étaient réalisables ?

2/ **Pourquoi n'y a-t-il eu aucune concertation sur ce dossier ?**

3/ **Où sont les études d'impact**, sur l'environnement ? sur la santé ? sur la circulation ?

4/ **Pourquoi la Ville se met elle dans l'illégalité en empêchant les Marseillais d'accéder au dossier ?**

Les Marseillais demandent à Monsieur le Maire la tenue immédiate d'une table ronde ouverte à tous ceux, élus de tous partis, riverains, usagers, associations, qui se sentent concernés par ce problème grave de destruction de l'environnement.